

**COMMUNE  
DE  
VELESMES-ECHEVANNE  
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

Par la suite d'une convocation en date du 6 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de Velesmes-Echevanne se sont réunis en date du 12 octobre 2022, en Mairie à 20h, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul GEOFFROY, maire de la commune.

**Membres présents** : Céline BERTHIER, Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Frédéric MOREL, Stéphane PARIS, Philippe RACINE, Christelle ROBBE, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Membre absent excusé ayant donné mandat de vote** : /

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a constaté que le quorum est atteint et il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : le conseil municipal a désigné Mme Manon Jayet, pour remplir les fonctions de secrétaire.

\*\*\*\*\*

• **Procès-verbal de la séance du 31 août 2022**

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1 – Harmonisation des révisions des loyers communaux**

Le Maire informe qu'il convient d'harmoniser la révision des loyers communaux.

Le conseil décide d'appliquer une révision de tous les loyers à chaque date anniversaire conformément à l'Indice de Référence des Loyers publiés et mis à jour régulièrement par l'Insee.

Un avenant à chaque bail va être fait pour confirmer cette décision.

Vote à l'unanimité

**2 – Mise à disposition du secrétaire**

Le Maire propose de mettre à disposition le secrétaire de la Commune aux AFR de Velesmes et d'Echevanne. Un tableau des heures réalisées sera tenu afin d'établir le remboursement à chaque fin

d'année.

Les conditions de la mise à disposition seront précisées par une convention signée entre les collectivités (durée, modalités de remboursement etc...)

Vote à l'unanimité

### **3 – Demande de subvention DSIL**

Afin de limiter la consommation d'énergie, il faut prévoir le changement des néons au Pôle scolaire de la Fontaine. Le remplacement par des pavés LED est estimé à 3 230.21 € TTC.

Cet investissement relève du syndicat scolaire de la Fontaine.

### **Questions diverses**

- Economies d'énergie de la commune : étude de la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques, faire des devis auprès de SCED, Olivier Richard et Ecopart
- Illuminations de Noël : prévoir l'achat de quelques décorations ; les illuminations sont branchées sur l'éclairage public donc seront éteintes de 23h à 5h
- Organisation du 11 novembre : cérémonies à 10h30 à Echevanne, puis 11h à Velesmes suivies d'un vin d'honneur sous le préau de l'école. Repas au Mastroquet proposé pour les membres du conseil municipal, inviter les pompiers et les anciens combattants
- Bulletin de municipal : réflexion sur les informations à recenser, l'impression des bulletins se fera en Mairie
- Syndicat de voirie : programme de travaux et souhait d'enduits à leur transmettre avant le 15/01/2023
- Affouages : ouvrir les inscriptions en Mairie et contacter le garde prochainement

Fin de séance à 22h55.

**Le Maire**  
**JP GEOFFROY**

